



UNI

DE LOME



CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL  
SUR LES SCIENCES AVIAIRES

## ACCORD DE COOPERATION

-----

**L'Université de Lomé**, ci-après dénommée « l'Université », 01BP 1515 Lomé1, (Togo), représentée par le Professeur Dodzi Komla KOKOROKO, Président de l'Université, d'une part,

et

**Orffa International BV (Pays-Bas)** ci-après dénommée « Orffa International BV » dont le siège est situé au Vierlinghstraat 51, 4251 LC Werkendam, Pays-Bas avec l'adresse de correspondance du « Département Business Development » : Orffa Belgium NV, Rijksweg 10G, 2880 Bornem, Belgique, représenté par son CEO Monsieur Dr. Ir. Eddy Ketels, d'autre part,

Désireux de promouvoir entre eux des relations et des échanges efficaces,

Conviennent de ce qui suit :

**Article 1** : Un accord de coopération scientifique directe est établi entre l'Université et Orffa International BV.

**Article 2** : Les actions à entreprendre concernent en priorité les domaines suivants :

- a) essais et applications pratiques dans le domaine de l'utilisation des additifs et des matières premières particulières ayant pour but l'amélioration de la production avicole en climat tropical ;
- b) étude de l'amélioration de la qualité des produits et denrées alimentaires par l'augmentation du transfert des nutriments, comme le sélénium, apportés par l'aliment.

La coopération entre les deux établissements pourra ultérieurement s'ouvrir à d'autres domaines.

Les domaines concernés seront pris en compte dans le cadre du présent accord par le biais d'avenants précisant les conditions spécifiques de partenariat.

**Article 3** : Dans les domaines concernés, cette coopération pourra comporter, selon les besoins, les volets suivants :

- a) échanges d'informations scientifiques et de publications ;
- b) organisation des essais d'amélioration de la production de volaille en climat tropical ;
- c) études sur la situation locale « Afrique de l'Ouest » des éléments de nutrition comme le Sélénium ;
- d) études et mise en application des essais de transfert des nutriments indispensables comme le Sélénium dans les produits alimentaires ;

- e) organisation de conférences, séminaires et colloques sur des sujets d'intérêt commun ;
- f) échanges et l'élaboration en commun de méthodes d'expérimentation ;
- g) préparation de thèses de doctorat en codirection.

**Article 4 :** Les deux établissements s'efforceront de rechercher les soutiens financiers permettant la réalisation des dispositions du présent accord, et s'engagent à coordonner leurs efforts à cet effet.

**Article 5 :** Les questions qui n'ont pas fait l'objet de dispositions particulières par le présent accord sont laissées aux soins des parties à un avenant.

**Article 6 :** Chaque année, la liste des activités à mener en commun sera dressée par un échange de correspondances entre les deux établissements, ainsi que les conditions de leur mise en œuvre.

Chaque établissement désignera pour sa part, et pour chaque activité, le ou les responsable(s) du bon fonctionnement du présent accord. La liste en sera dressée et pourra être annexée à celle-ci.

Toute correspondance générale concernant l'exécution du présent accord, ainsi que tout projet de modification le concernant, seront échangés entre les autorités responsables des deux établissements, à savoir :

***Pour Orffa International :***

*Son PDG Monsieur Dr. ir. Eddy Ketels*  
Rijksweg 10G, 2880 Bornem, Belgique  
Tél : +32 3 369 02 10  
Fax : + 32 3 369 02 28  
E-mail : segers@orffa.com

***Pour l'Université de Lomé :***

Son Président, le Professeur Dodzi, Komla KOKOROKO  
Université de Lomé, 01BP 1515 Lomé1 - Togo.  
E-mail : dodzikokoroko@gmail.com

**Article 7 :** Le coordonnateur du présent accord pour l'Université de Lomé est le Directeur du Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA), le Professeur **Kokou TONA**.

Le coordonnateur pour Orffa International est le Directeur Business Development, Monsieur ir. Ludo Segers, Rijksweg 10G, 2880 Bornem, Tél : +32 3 369 02 10, fax : +32 3 369 02 28 et Email : segers@orffa.com

**Article 8 :** Les parties s'efforceront de régler à l'amiable les difficultés qui pourraient survenir dans l'application du présent accord.

En cas de difficulté insurmontable, elles s'en remettent à la juridiction compétente.

**Article 9 :** Le présent accord est établi pour une période de trois (3) ans à compter de la date de sa signature par les deux parties.

Il peut être reconduit après approbation d'un rapport d'activité soumis aux instances compétentes de chaque établissement.

Chacun des signataires peut le dénoncer à sa convenance moyennant un préavis de six (6) mois, sans que cette dénonciation puisse mettre un terme aux échanges en cours de réalisation.

**Article 10 :** Aucune modification ni addition ne pourra être apportée au présent document sans l'accord formel des deux parties.

**Article 11 :** Le présent accord, ainsi que les avenants qui lui seront annexés, sont rédigés en français pour l'Université de Lomé et pour Orffa International.

**Article 12 :** Le présent accord est rédigé en quatre (4) exemplaires.

Etabli le

Pour l'Université de Lomé,

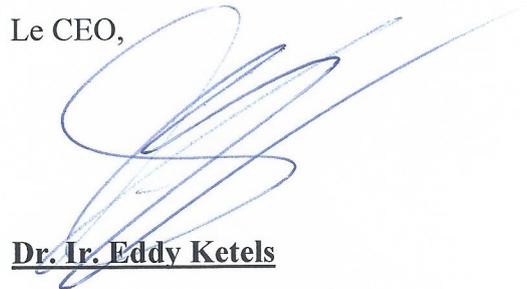
Le Président,



**Prof. Dodzi Komla KOKOROKO**

Pour Orffa International,

Le CEO,



**Dr. Ir. Eddy Ketels**

## Annexe

Conformément à la disposition citée à l'article 7, les responsables de la mise en œuvre du présent accord après son entrée en vigueur sont désignés comme suit :

### **Pour l'Université de Lomé :**

Le Directeur du Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA)

**Professeur TONA Kokou**, responsable universitaire

Université de Lomé BP 1515 Lomé - Togo

E-mail : jaktona@gmail.com

Tel : +228 90201646

### **Pour Orffa International B.V. :**

Le Directeur Business Development

Monsieur ir. Ludo Segers, coordonnateur

Adresse : Rijksweg 10G, 2880 Bornem, Belgique

E-mail : [segers@orffa.com](mailto:segers@orffa.com)

Tél : +32 3 369 02 10

Fax : +32 3 369 02 28

Les coordonnées des coordinateurs et des responsables dans la discipline concernée sont précisées sur chaque avenant.